



Pouvez-vous faire quelque chose contre le tabagisme dans les universités ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 22 janvier 2003

Bonjour,

Je tenais à vous informer que en tout les cas en ce qui concerne l'université de Paris X, soit celle de Nanterre U, il devient, difficile de respirer autre chose que la fumée de cigarette.

En tout cas c'est ce que l'on me dit.

Je ne suis pas à l'université, mais mon ami qui y est rentre toujours imprégné de l'odeur de cigarette, car il faut savoir qu'il n'y a pas d'espace à cet effet et que du coup dès que les étudiants sortent des salles ils fument dans les couloirs !!!

Cela est pourtant interdit mais comme les gardiens leur demandent seulement d'éteindre les cigarettes et s'en vont...bien sur personne n'écoute.

J'espère que vous allez pouvoir faire quelque chose car j'ai déjà perdu mon parrain à cause du tabac et je n'ai pas envie de perdre dans quelques année mon ami qui lui en plus ne fume pas, mais qui du coup en respire énormément.

Ceux qui ne fument pas ne peuvent tout de même pas rester enfermés dans une salle une bonne partie de la journée parce que les fumeurs monopolisent les couloirs.

Et il faut penser dans plusieurs années le nombre de personnes qui seront atteints d'un cancer alors qu'elles ne fumaient pas, mais qui respiraient beaucoup trop de fumée de tabac, comme ici.

Surtout que c'est la fumée du tabac que l'on respire qui est la plus dangereuse !!!

J'espère réellement que les choses vont changer. Je tiens à ce que vous gardiez mon anonymat, et vous en remercie d'avance.

Cordialement

Réponse :

Oui, nous avons entamé une procédure contre une université de la banlieue parisienne et des actions ou des procédures contre 5 établissements dépendant de l'éducation nationale.

Pouvez-vous faire quelque chose contre le tabagisme dans les universités ?

Le problème que votre ami rencontre correspond à une attitude assez couramment adoptée dans ce milieu : on ouvre le parapluie en mettant, par-ci par-là, des affiches, on proclame haut et fort l'interdiction de fumer et puis on fait confiance au civisme de chacun... en ignorant superbement ceux qui sont incommodés ou souffrent du tabagisme passif.

Ce temps est révolu et DNF maintiendra la pression tant que n'auront pas été abandonnés ces prétextes fallacieux. Plus vous serez nombreux à vous élever contre ces pratiques laxistes et irresponsables, plus notre action sera valorisée et reconnue par les pouvoirs publics. Consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les universités.

Familiarisez-vous ensuite avec la construction d'un dossier en lisant les conseils pratiques

Dès que vous vous sentirez prête à engager une action, contactez-nous à nouveau.